



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10009

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le plan intitulé « Ville ouverte » visant à améliorer l'accessibilité des villes et des équipements aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Le Parlement a adopté à l'unanimité une loi no 91-663 du 13 juillet 1991 (JO du 19 juillet 1991) permettant la réalisation du plan. A ce jour, le décret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public n'a pas été signé. Il lui demande quand ce décret pourra être signé.

Texte de la réponse

Le décret relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des installations recevant du public, modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme, a été signé le 26 janvier 1994 et publié au Journal officiel du 28 janvier 1994.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10009

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 101

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1175